

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE MARBOZ

Nombre de membres afférents
au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Nombre de membres présents : 18
Nombre de votes pour : 19
Nombre de votes contre : 0
Abstention : 0
Date de la Convocation : 04/12/2023
D2023121107

Séance du 11 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de MARBOZ, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame MOIRAUD Christelle,
Etaient présents : MOIRAUD Christelle, NAVARIN Cécile, NICOLAS Carine, JAILLET Christian, POCHON Laurence, NEVORET Benoit, CARRUBA Isabelle, POCHON Béatrice, LAMBERET Anthony, TISSERAND-BOUVARD Magali, GUILLERMIN Patrice, PONCIN Emmanuel, MIVIERE-BASSET Karine, CHATELET Jocelyne, DELIANCE Alexandre, BOUVARD Nelly, SOCHAY Hervé, CALLAND Cédric
Excusées : NOEL Simon donne pouvoir à PONCIN Emmanuel
Monsieur NEVORET Benoit a été élu secrétaire de séance.

Objet : Convention pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de l'étage de la médiathèque en un espace culturel, artistique et numérique avec l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain (ADIA)

L'objectif principal de ce projet est d'aménager l'étage de la médiathèque en un espace culturel, artistique et numérique ouvert aux associations de Marboz et des communes alentour. Suite à la rénovation en 2022 de la toiture de ce bâtiment intéressant du patrimoine marbozien (ancienne école de filles construite en 1884 d'après les plans de l'architecte Tony Ferret), les travaux de rénovation de cet espace de 360 m2 sous comble consistent en une isolation thermique, l'aménagement de cloisons insonorisées pour créer des salles de musique et de solfège, un atelier artistique partagé et un espace numérique en libre accès.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite confier à l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain (ADIA), une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).

La convention précise le contenu de la prestation pour un montant de 8100 € (huit mille cent euros). Une option « suivi de chantier » est proposée pour un montant de 2500 € (deux mille cinq cent euros).

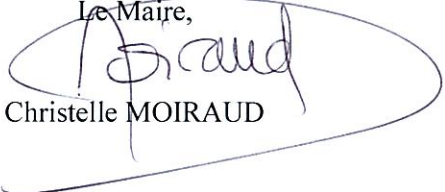
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- autorise Madame le Maire à effectuer toute démarche et à signer tout document nécessaire à l'application de la convention.
- donne tout pouvoir à Madame le Maire pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.



Pour copie conforme,

Le Maire,


Christelle MOIRAUD